

# - COMPTE-RENDU - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## **SÉANCE ORDINAIRE DU SAMEDI 13 JUIN 2020**

---

Monsieur le Maire nomme un secrétaire de séance : Monsieur Guillaume STEVENS.

PRESENTS :

Hervé HUBER, Maire ;

Colette ROSTAN, 1ère Adjointe ; Guy HAQUELLE, 2ème Adjoint ;

Virginie ANDRÉ, Axel BARDIN, Isabelle CARBONNEAUX, Géraldine CLEMENTZ, Patrice DEBART, Patrick GUYOT, Serge LEROY, Fabienne LOZANO, Christophe MARTIN, Patrick QUINQUENEL, Guillaume STEVENS et Rudy VARGA formant la majorité des membres en exercice.

(Les noms rayés sont ceux des absents)

ABSENTS EXCUSES: Aucun

POUVOIRS : Aucun

Monsieur le Maire ouvre la séance à 9h.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

---

### **DELIBERATION 2020/12 – Indemnités du Maire et des adjoints**

---

Monsieur le Maire explique qu'après concertation, il a été convenu que les élus indemnisés ne bénéficieraient pas des indemnités complètes des communes de moins de 1000 habitants afin de ne pas impacter davantage le budget de la commune. Les élus percevront une indemnité basée sur les communes de moins de 500 habitants.

Considérant que la commune compte une population totale de 538 habitants au 1er janvier 2020, le maire donne lecture des valeurs mensuelles maximales actuelles.

M. Hervé HUBER, maire de la commune percevra une indemnité fixée à 65 % du montant de référence, soit 1018.83€ brut mensuel.

A compter du 27 mai 2020 (lendemain du conseil municipal d'installation du conseil municipal), les indemnités de fonction des adjoints seront calculées aux pourcentages suivants du montant de référence:

- 1ère adjointe, Mme Colette ROSTAN : 95 % soit 395.36 € brut mensuel
- 2ème adjoint, M. Guy HAQUELLE : 95 % soit 395.36 € brut mensuel

*(Il a été annoncé 80% du montant de référence par erreur)*

Il sera procédé automatiquement à la revalorisation de ces indemnités en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les montants mentionnés à titre indicatif dans la délibération sont calculés en fonction des plafonds en vigueur actuellement.

Les indemnités telles que proposées sont acceptées à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

---

### **DELIBERATION 2020/13 – Délégations du conseil municipal au Maire**

---

Monsieur le Maire passe en revue les 29 délégations possibles du conseil municipal au Maire.

Les élus décident à l'unanimité de retenir :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 10 000 €
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Accepter les dons et legs non grevés de conditions ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes juridictions y compris pour les dépôts de plainte, avec constitution de partie civile, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €. Le maire est autorisé à choisir un avocat.
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

---

### **DELIBERATION 2020/14 – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

---

Monsieur le Maire rappelle la mission obligatoire de la CAO lors d'un recours à l'appel d'offres. Il précise que le Maire est membre de droit de cette commission.

Il convient d'élire 3 titulaires et 3 suppléants.

Les conseillers municipaux volontaires pour être titulaires sont : Colette ROSTAN, Guy HAQUELLE et Fabienne LOZANO.

Monsieur le Maire procède au vote des membres titulaires qui sont élus à l'unanimité.

Les conseillers municipaux volontaires pour être suppléants sont : Patrice DEBART, Serge LEROY et Patrick QUINQUENEL.

Monsieur le Maire procède au vote des membres suppléants qui sont élus à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

---

### **DELIBERATION 2020/15 – Commission Communale des Impôts Directs**

#### **Désignation des 24 personnes à soumettre au Directeur Général des Finances Publiques**

---

Monsieur le Maire explique la mission de cette commission qui se réunit une fois par an à la demande du service des impôts afin d'examiner la liste envoyée par la DGFIP sur les changements des valeurs locatives sur les propriétés bâties et non bâties survenues dans l'année suite à des travaux effectués par les particuliers.

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner 24 personnes. Ces 24 personnes doivent être inscrites sur le rôle d'une des taxes locales. 12 titulaires et 12 suppléants.

6 membres titulaires et 6 membres suppléants seront désignés parmi ces noms. Le Maire est membre de droit.

En général un représentant du service des Impôts vient à cette réunion au moins une fois durant le mandat. Cette réunion devrait, par ce fait, être réalisée en journée. Il convient donc de désigner en priorité des personnes susceptibles de pouvoir se rendre disponibles.

Monsieur le Maire propose que les 14 conseillers municipaux fassent partie des noms soumis, complété par des administrés à qui il a été demandé leur accord. Voici comment les listes se présentent (en se basant sur la disponibilité nécessaire à une réunion en journée) :

#### **Commissaires titulaires :**

Colette ROSTAN : FB  
Serge LEROY: FB  
Patrick GUYOT: FB  
Patrick QUINQUENEL: FB  
Patrice DEBART  
Axel BARDIN: FB  
Guillaume STEVENS : FB  
Rudy VARGA: FB  
Géraldine CLEMENTZ: FB  
Fabienne LOZANO: FB  
Christophe MARTIN: FB  
Isabelle CARBONNEAUX : FB

#### **Commissaires suppléants :**

Guy HAQUELLE : FB  
Christophe GUEUSQUIN : FNB  
Christian HERRE: FB  
Guy SAUVAGE: FB  
Patrick LIBERA: FNB  
Nicole LOUBIERE: FB  
José BAËZA: FB  
Olivier MISER : FB  
Caroline VALETTE: FB  
Virginie STEPHAN: FB  
Jessica THIEBLEMONT: FB  
Emmanuel GOMEZ: FB

Les conseillers présents acceptent à l'unanimité cette proposition.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

Monsieur le Maire rappelle que les commissions communales et leurs membres ont été réfléchis en amont.

Le Maire est président de droit de toutes ces commissions. Il y aura donc un vice président et un suppléant à la vice-présidence pour chaque commission.

Les commissions communales sont résumées ci-dessous :

➤ **Commission Finances :**

En tant qu'adjointe, Colette ROSTAN est vice-présidente pour cette commission. Patrick QUINQUENEL est suppléant à la vice-présidence.

Les conseillers volontaires pour cette commission sont Axel BARDIN, Géraldine CLEMENTZ, Patrick GUYOT, Serge LEROY, Fabienne LOZANO et Virginie STEPHAN.

➤ **Commission Urbanisme (infrastructure, voirie, réseaux...) :**

C'est la commission qui décide des travaux.

En tant qu'adjoint, Guy HAQUELLE est vice-président pour cette commission. Axel BARDIN est suppléant à la vice-présidence.

Les conseillers volontaires pour cette commission sont : Colette ROSTAN, Patrice DEBART, Patrick GUYOT, Serge LEROY, Christophe MARTIN, Guillaume STEVENS et Rudy VARGA.

➤ **Commission Environnement (cadre de vie, espaces verts...) :**

Isabelle CARBONNEAUX est désignée vice-présidente pour cette commission. Patrick GUYOT est suppléant à la vice-présidence.

Les conseillers volontaires pour cette commission sont : Colette ROSTAN, Patrice DEBART, Christophe MARTIN et Rudy VARGA.

➤ **Commission Cérémonies, festivités, sport, lien associatif... :**

Virginie STEPHAN est désignée vice-présidente pour cette commission. Guillaume STEVENS est suppléant à la vice-présidence.

Les conseillers volontaires pour cette commission sont : Colette ROSTAN, Géraldine CLEMENTZ, Patrick GUYOT, Fabienne LOZANO.

➤ **Commission Information et communication :**

Colette ROSTAN est désignée vice-présidente pour cette commission.

Les conseillers volontaires pour cette commission sont : Axel BARDIN, Isabelle CARBONNEAUX, Patrick QUINQUENEL et Guillaume STEVENS.

Les commissions telles que présentées sont acceptées à l'unanimité par les conseillers présents.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

---

**DELIBERATION 2020/17 – Syndicat Intercommunal d’Energie de la Marne (SIEM)**

**Désignation des représentants titulaire et suppléant**

---

Guy HAQUELLE explique ce qu’est le SIEM.

A l’heure actuelle, la commune adhère au groupement de commandes avec Chalons Agglo pour l’entretien et la maintenance de l’éclairage public (CITELUM) mais il serait intéressant de faire une étude comparative avec le SIEM qui propose également l’entretien et la maintenance de l’éclairage public.

La question des lampadaires solaires et des éventuelles subventions est posée. Il faudra se renseigner.

Une réunion par an est organisée afin de présenter aux communes les actions du SIEM.

Ce syndicat intervient également sur le gaz et l’aménagement numérique.

Suite à une question concernant la fibre en cours d’installation sur la RD3, Colette ROSTAN précise que la fibre est installée par Orange sur la commune de Saint-Gibrien.

Guy HAQUELLE est volontaire pour être représentant titulaire de la commune.

Axel BARDiN l’est pour être suppléant.

Les conseillers présents acceptent à l’unanimité ces représentants de la commune au SIEM.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

---

**DELIBERATION 2020/18 – Syndicat Intercommunal de démoustication en Aval de Chalons en**

**Champagne : Désignation des représentants titulaire et suppléant**

---

Serge LEROY explique ce syndicat. Une réunion est organisée par an en général, parfois plus lors d’une nouvelle adhésion de commune.

Actuellement le traitement de démoustication est effectué par un traitement de produit chimique. Ce traitement agit sur les larves de moustiques. Le traitement par granulés est à l’étude, il est moins nocif, agit plus longtemps mais il coûte plus cher.

Le coût par an est composé d’un forfait de base et d’un montant de 2€ par habitant.

Lors des réunions, il y a toujours des invités spécialistes qui interviennent sur des problématiques précises.

Serge LEROY est volontaire pour être de nouveau représentant titulaire de la commune.

Christophe MARTIN et Patrice DEBAR sont volontaires pour être suppléants.

Monsieur le Maire propose de retenir Serge LEROY et Patrice DEBAR, cette désignation est validée à l’unanimité par les conseillers.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

---

**DELIBERATION 2020/19 – Syndicat Intercommunal de l’Aménagement Hydraulique de la Marne**

**Moyenne (SIAHMM) : Désignation des représentants titulaire et suppléant**

---

Serge LEROY prend également la parole sur ce syndicat afin d’en expliquer le fonctionnement.

L’objectif étant que la Marne reprenne son lit initial, la SIAHMM intervient pour renforcer les berges, enlever les arbres tombés...

Il y a environ 2 réunions par an.

Monsieur le Maire demande si l'embouchure du pisseleu pourrait être prise en charge par ce syndicat ? Non le SIAHMM n'intervient que pour la rivière Marne.

Selon Hervé HUBER, il y a un gros travail à faire sur les constructions et aménagements au bord de la Marne, notamment les constructions qui n'ont jamais fait l'objet de déclaration en mairie et nuisent aux abords de la Marne.

Serge LEROY est volontaire pour être de nouveau représentant titulaire de la commune.

Patrick GUYOT est volontaire pour être suppléant.

Les conseillers présents acceptent à l'unanimité ces représentants de la commune au SIAHMM.

Serge LEROY ajoute qu'il faudra y aller à 2 si possible car le quorum est toujours difficilement atteint.

Monsieur le Maire ajoute que dans ces différents syndicats, il faut que la commune soit actrice et non pas que spectatrice. Toute réunion à laquelle la commune participe doit faire l'objet d'un compte-rendu immédiat.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

---

### **DELIBERATION 2020/20 – Taxes communales**

#### **Vote des taux 2020**

---

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition comme en 2019. En effet, le conseil municipal vient d'être renouvelé, il serait inopportun d'augmenter les impôts.

Taxe foncière sur le bâti 24.16% / Taxe foncière sur le non bâti 16.89%.

Le taux de la taxe d'habitation de 20.20% est gelé pour 2020 avant sa suppression définitive.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

---

### **DELIBERATION 2020/21 – Ressources humaines**

#### **Action sociale obligatoire 2020**

---

Monsieur le Maire, avec l'appui de Colette ROSTAN, 1<sup>ère</sup> adjointe, informe les conseillers que depuis 2009, la loi oblige toutes les collectivités à mettre en place des actions sociales applicables à tous les agents des collectivités territoriales.

La forme de ces actions n'est pas clairement énoncée et le montant ainsi que les modalités doivent être fixés par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de maintenir cette action pour 2020 avec un format et un montant identiques. Ainsi, chaque agent recevrait 6 chèques Cadhoc d'une valeur de 10 euros chacun pour un montant total de 60 euros pour l'année 2020.

M. le Maire ajoute qu'il y aura peut-être une réflexion à mener dans les années à venir sur les modalités de cette action sociale auprès du personnel communal.

Les conseillers présents acceptent à l'unanimité cette action sociale.

Monsieur le Maire propose de passer aux questions diverses.

---

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

---

❖ Représentants de la commune aux conseils d'école :

- ✓ Elémentaire des Tilleuls : Rudy VARGA
- ✓ Maternelle des Tilleuls : Guillaume STEVENS
- ✓ Maternelle des Collines : Géraldine CLEMENTZ

Hervé HUBER et Rudy VARGA ont assisté au conseil de la Maternelle des Tilleuls, ils ont pu évoquer la question des factures de transports qui n'avaient pas été ajustées malgré la non utilisation liée au COVID. Dominique DETERM a remarqué que les familles de Saint-Gibrien n'avaient pas eu le courrier accompagnant les factures expliquant les modalités de cette facture. Cela sera remédié.

- ❖ Lundi de pentecôte : ce jour était férié jusqu'à maintenant pour les agents de la commune sans contrepartie car « offert » dans le cadre de la « journée du Maire ». A compter de 2021, les agents travailleront un jour de plus par an afin de respecter le principe de la journée de solidarité.
- ❖ Convocation aux conseils municipaux : dorénavant elles seront transmises par mail sauf demande expresse. Serge LEROY souhaite continuer à recevoir les documents en papier.
- ❖ Pouvoirs donnés par un conseiller à un autre qui le représente à une réunion de conseil :  
Un pouvoir par conseiller, il convient donc de lui demander en amont s'il n'en a pas déjà un.  
Un pouvoir ne peut être valable que pour 3 réunions consécutives, cela doit être précisé sur le pouvoir donné.  
Les pouvoirs ne sont pas comptabilisés dans le quorum.
- ❖ Question des réunions de conseil durant l'été car beaucoup d'absents aux réunions programmées : Hervé HUBER répond que le travail des élus doit continuer tout au long de l'année.
- ❖ La commune doit être « visible », il faut donc mener des actions pour, certaines ont d'ailleurs déjà été faites.
- ❖ Eclairage public : couper la nuit afin de faire des économies d'énergie et donc d'argent ?  
Eteindre un lampadaire sur deux n'est pas possible car cela demande un gros équipement.  
Il faut voir la réglementation sur la baisse de l'éclairage et les malvoyants, Guillaume STEVENS s'en charge.  
Il convient de voir comment baisser les amplitudes horaires car en ce moment, certaines rues sont allumées alors qu'il fait jour.  
Il faut se rapprocher de Citelum qui s'occupe de la maintenance sur la commune (groupement de commandes avec Chalons Agglo).

Un tour de table est fait pour savoir qui serait contre la coupure la nuit : Guy HAQUELLE, Serge LEROY et Patrick GUYOT sont contre pour des raisons d'insécurité et les personnes qui travaillent de nuit. Christophe MARTIN ajoute qu'il y a le côté financier mais également mental, les gens ne sont pas forcément prêts à ce que le village soit plongé dans le noir la nuit. Hervé HUBER évoque le fait que peu de monde se promène dans les rues la nuit donc c'est surtout l'aspect sécuritaire qui est à prendre en compte.

Peut-être faudrait-il faire un sondage auprès de la population ?

Se renseigner auprès des communes qui coupent la nuit ?

Après discussion, 5 conseillers sont contre la coupure stricte la nuit.

- ❖ Haies le long de la grange de M. Farochon au croisement Grande Rue/ Route d'Épernay : elles sont en mauvais état. L'idée serait de les couper afin de récupérer le trottoir pour plus de sécurité. Cela peut être fait par les agents techniques. Peut-être envisager de les remettre ailleurs dans le village. Attention aux racines qui pourraient fragiliser le mur de la grange si elles passaient en dessous.

Tout le monde est d'accord pour couper la haie, laisser les racines si nécessaire et remettre de la terre pour engazonner le trottoir.

Rendre piéton le chemin du barrage : l'idée est de mettre une barrière avec une clé. Cela empêcherait les voitures de rôder. Attention aux agriculteurs qui ont des champs par là-bas et empruntent le chemin. Les élus sont d'accord pour faire une étude et voir ce qui est faisable.

- ❖ Chemin entre le 1A et le 1 Grande Rue qui joint la Grande Rue et la Rue des Grands Clos : la haie est en mauvais état, elle ne sert finalement qu'à protéger des vues l'administrée. Cela représente 2 jours d'entretien pour les employés communaux. Personne n'est opposé à l'arrachage de cette haie. Il faut donc contacter l'administrée dont le jardin longe cette haie pour l'informer de ce projet, si elle est d'accord, on l'enlève, si elle est contre il faudra voir avec elle pour que l'entretien de la haie soit à sa charge.

- ❖ 2 boîtes à livres sont en préparation :

Une première, faite par les employés communaux, à partir d'une armoire qui ne servait pas. Elle ira sur le parking de la mairie.

L'autre, un administré de la Rue des Grands Clos s'est proposé d'en faire une qui pourrait être mise au niveau de l'aire de jeux.

Tous les conseillers sont pour cette initiative.

- ❖ Inscription de l'église de Saint-Gibrien aux Journées du Patrimoine : Virginie Stephan doit rapidement se renseigner sur les modalités afin d'anticiper la préparation de panneaux explicatifs (sur le patrimoine et non l'aspect religieux). Une boîte sera mise à l'entrée pour recevoir des dons pour la rénovation de l'église.

- ❖ Associations :

La commission « cérémonies, festivités, sport, lien associatif » (Président et vice-président) a reçu les responsables du FC Saint-Gibrien Matougues, de l'ALC et du tennis.

Il y a une superposition des actions communales et associatives.

L'ALC n'a pas beaucoup d'adhérents mais des cartes vont être faites et des actions menées.

Le tennis : Florent Millon est élu à Breuvery-sur-Cooles et envisage de déménager, il envisage de dissoudre l'association. Le tennis pourrait donc devenir une section de l'ALC.

Hervé HUBER ajoute que la mairie n'autorisera pas la reprise du tennis dans l'état actuel du terrain. Une demande a été faite pour qu'une partie des 9000€ dont dispose l'association soit remise à la mairie.

Le FC Saint-Gibrien Matougues : leur situation est difficile financièrement. Les cotisations sont payées en 3 fois, certains n'ont pas tout payé alors que les licences sont payées à la fédération.

L'idée serait que la commune puisse subventionner le foot mais qu'en contrepartie il organise des actions pour la commune. A priori il n'y a que 5 joueurs de la commune.

- ❖ Demandes de subvention : une demande plus ciblée leur a été donnée.

Le secrétariat a la charge de vérifier la complétude du dossier puis c'est à la commission d'étudier les demandes. Les subventions seront inscrites au budget 2020. Elles ne servent pas au budget de fonctionnement des associations, elles doivent être liées à un projet. C'est de l'argent public.

Guillaume STEVENS ajoute qu'il faut « prendre soin » de l'ALC, il faut avoir un cadre mais ne pas leur faire peur.

Géraldine CLEMENTZ précise que la subvention allouée par la commune a toujours servi à l'organisation de l'arbre de Noël.

Fabienne LOZANO ajoute que le but de l'association est défini par les statuts, si elle choisit de rayonner ailleurs qu'à Saint-Gibrien, elle peut travailler par projet.

- ❖ Panneaux d'affichage face à la mairie :

Enlever les panneaux gris et rénover le panneau coulissant.

- ❖ Pendule de la mairie : il faut essayer de trouver le devis fait à l'époque. Il faut la faire redémarrer.

- ❖ Ouverture secrétariat de mairie :

Lundi / mardi / jeudi / vendredi 10h12h 14h16h (18h le mardi)

Il n'y a plus l'heure de permanence de 18h à 19h le mardi mais on laisse la possibilité de prise de rendez-vous si besoin hors horaires d'ouverture.

- ❖ Pavoisement de la mairie : acheter des drapeaux plus petits et les laisser tout le temps.

- ❖ Commémoration de l'appel du 18 juin 1940 : RV à 11h au monument aux morts (comité restreint à cause du COVID)

Pour le 11 novembre, il faut donner plus de volume à cette cérémonie. Inviter le Préfet par exemple...

- ❖ Arrêts de bus : enlever l'ancien pour mettre le nouveau à la place ? Il faut aller voir sur place pour se rendre compte.
- ❖ Pont de la SNCF : rechercher le courrier à priori reçu en 2017 pour déclencher les travaux de rénovation.
- ❖ Commission : chaque vice-président a reçu une feuille de mission à faire. Ils doivent réunir leur commission avant la fin de l'été. Le travail des commissions est fondamental.
- ❖ Depuis le conseil municipal du 26 mai :
  - Distribution des résultats des élections
  - Les agents ont été reçus
  - Les élus doivent passer à la mairie quand ils le souhaitent
  - Impasse du Champ Lamoureux :
    - 1ere proposition- La mairie récupère pour 1€ symbolique --> refus
    - 2<sup>ème</sup> proposition – Dernier courrier reçu avec un devis des travaux – M. Berat prendrait en charge ces travaux sur la base du devis. M. le Maire a pris contact avec Vincent BERAT, la proposition ne pourra être acceptée en l'état. La société Altera TP est venue sur le terrain et a indiqué aux élus qu'on lui avait demandé d'établir un devis sur la base d'un minimum de travaux.
    - Une nouvelle demande de devis a été faite avec enrobé, éclairage public et puisard à Colas et Altera TP.
    - Les fils BERAT étudient la succession et Vincent BERAT ne sait si la succession est réellement enclenchée. S'ils refusent la succession, la rue reviendrait à l'Etat.
    - Une réunion est programmée vendredi 26 juin à 18h30 avec les habitants de cette rue.
    - Il n'y aura pas de conflits de voisinage évoqués, juste les problèmes de la rue.
  - Lotissement Le Petit Pré : point sur les avancées du dossier
  - Eglise : il faut réfléchir à la réfection du sol au niveau des cloches
  - Château d'eau : il faut absolument relancer les sociétés Bailleux et Artopia pour qu'ils interviennent sur la commune. Il faut les contacter sans prendre en compte la météo favorable ou non.
  - Il est suggéré de mettre en place un cahier de remarques sur les éventuels travaux à prévoir sur la commune remarqués par les conseillers.
- ❖ Prochains conseils municipaux :
  - 10 juillet / 28 août et 25 septembre.
- ❖ Moyens de communication entre élus : mails et whatsapp

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions et lève la séance à 12h52.